



Kivu : les Banyamulenge enfin à l'honneur !

DÉPUIS l'ouverture démocratique de 1990 qui l'a fortement ébranlé, le régime mobutiste — avec ou sans Mobutu d'ailleurs —, en prévision des échéances électorales à tout niveau, cherche à se refaire une base sociale en déstabilisant ses opposants et notamment la jeune « société civile » zaïroise. Pour cela, il a agité avec succès la question de la nationalité. Le principe de « géopolitique » — chaque ethnie et région seront représentées à la Conférence nationale souveraine (CNS) par leurs originaires, au prorata de leur importance numérique — adopté par consensus en 1991, a vite débouché sur l'épuration ethnique violente : Shaba 1993, Nord-Kivu 1993 et 1996, et *last but not least* la chasse aux Tutsi banyamulenge du Sud-Kivu qui a entraîné la guerre actuelle au Kivu.

Qui sont les Banyamulenge ?

Ce sont essentiellement les descendants des pasteurs tutsi arrivés dans la région d'Uvira au début du

XIX^e siècle. Avec les Hutu et leurs troupeaux, ils fuyaient une querelle de pouvoir au Rwanda. Avec l'accord des populations locales, ils s'installèrent sur les bas-plateaux de l'Itombwe, massif montagneux culminant à 3 800 mètres. Pour éviter la malaria à leurs troupeaux et aussi pour gagner des pâturages et être moins sous la houlette des chefferies autochtones, ils gravirent les hauts-plateaux inexploités à cause d'un climat rigoureux défavorable aux cultures tropicales de leurs nouveaux voisins. Avec ceux-ci — Bavira, Bafuliro, Babembe — ils établirent des alliances basées sur l'échange de services et le don de viande en contrepartie de produits agricoles. Le Congrès de Berlin de 1885 fit de tous des sujets de Léopold II au sein de son « État Indépendant du Congo » devenu en 1908 colonie belge.

L'inaccessibilité des plateaux leur garantissait la paix. Les « Rwanda » étaient endogames et peu enclins au mélange. Leur langue restait le kinyar-

wanda. En 1946 soit près de 150 ans après leur installation sur l'Itombwe, leurs mœurs étaient encore « authentiquement » rwandaises, et leur parler archaïque par rapport au kinyarwanda moderne.

Leur nombre : inconnu

Le géographe belge Georges Weis comptait en 1954 dans la seule chefferie bavira du Territoire d'Uvira 20 000 habitants dont 8 000 « Rwanda ». Leur nombre total à ce jour est resté inconnu car aucun recensement sur base ethnique n'a été effectué pour la totalité de l'Itombwe. Sont-ils aujourd'hui 400 000 comme ils le revendiquent en englobant les nombreux rwandophones de la lointaine zone de Moba (ex-Beaudoinville, au Nord-Shaba) ? Sont-ils 35 000 comme le soutiennent leurs détracteurs de la « société civile originaire kivu-tienne » qui écartent d'office les Rwandais transplantés par l'économie coloniale, les émigrés, les réfugiés de l'après-1959, et tous les autres « infiltrés » ? Dès 1976 pour s'en différencier, les Rwanda s'étaient autodénommés Banyamulenge (« les enfants de Mulenge », premier lieu historique de leur implantation dans l'Itombwe, aujourd'hui village fuliro sans présence rwandophone). Leur dénombrement et leur identification restent à faire pour liquider ce premier contentieux. Car sous la querelle des chiffres se profile la volonté de casser la dépendance coutumière vis-à-vis des populations « autochtones » en obtenant du pouvoir central leur propre zone administrative. Seul un groupe ethnique de poids peut intéresser les politiciens de Kinshasa en quête de voix et de prébendes.

Une représentation politique inexistante

Lors des élections pré-indépendance (1957 à 1960), les Rwanda votèrent et furent élus sans considération de « race ». La Constitution de 1960 attribua la nationalité congolaise « à tous ceux qui vivent dans les limites du Congo » — y compris donc les rwandophones du Kivu.

En 1965 la rébellion des Simba — avec ses chefs Kabila, Gbenye, Soumfalot — s'installa sur les bas-plateaux de Fizi-Baraka en intégrant les populations locales. Seuls les Rwanda refusèrent de s'y joindre car leur seul intérêt était leurs vaches ! Ché Guévara encadra durant 7 mois les réfugiés rwandais d'ethnie tutsi chassés depuis 1959 par le nouveau pouvoir hutu au Rwanda ainsi que la rébellion : coopération mutuelle pour abattre ensemble les régimes de Kinshasa puis de Kigali. L'ethnisme n'a donc pas joué concernant les Rwanda puisqu'ils n'ont pas rejoint leurs « frères » tutsi rwandais. Le Ché découragé par cette « révolution africaine » se retira et les rebelles tutsi de même. Les rebelles congolais se débandèrent face aux mercenaires blancs (Schrame...). Ils rejoignirent les plateaux et tuèrent les vaches des Rwanda pour se nourrir. Ceux-ci ripostèrent en faisant alliance avec le pouvoir central (Mobutu) qui leur fournit armes et entraînement. La rébellion fut ainsi vaincue et les populations en ressortirent meurtries et désormais méfiantes sinon ennemies. Les Rwanda y gagnèrent la sympathie du régime mobutiste et des postes dans l'Armée nationale congolaise. Dans les années 70, ils ont même obtenu un député, Gisaro, dont le vice-député est le responsable des

Jeunesses du mouvement populaire pour la Révolution (le MPR, parti unique), Anzuluni Bembe, un Mubembe d'Uvira qui lui succéda.

Le nouveau code de la nationalité : apatrides

En 1972, à l'instigation du réfugié rwandais tutsi Risengimana, promu conseiller politique de Mobutu, est édictée la loi 72-002 qui octroie la nationalité zaïroise « en bloc » à tous les Rwandais et Burundais vivant au Zaïre. En 1981 : marche arrière avec la loi 81-002 annulant la précédente mais surtout « dénationalisant » du même coup tous les rwandophones zaïrois — et donc aussi les Banyamulenge ! Le recensement de 1984 ne se fera pas sur comptage ethnique pour éviter les heurts. Mais aux élections de 1985, les Banyamulenge écartés du vote brûleront les urnes au grand dam de leurs voisins ! Devenus apatrides, leur condition pourtant ne change pas car « la loi de 1985 n'a pas été appliquée dans toute sa rigueur ! » selon les autorités centrales qui vont sévir avec une nouvelle « Résolution sur la nationalité » signée le 28 avril 1995 — soit en pleine « démocratie » — par le vice-président du Haut Conseil de la République — Parlement de Transition (HCR-PT), issu de la CNS, Anzuluni Bembe, flanqué du mukongokangu Manbeweni, chargé de la commission de contrôle pour l'application de cette résolution dans tout le pays : la Commission Vangu.

« Considérant le comportement hostile aux Zaïrois de ces Rwandais et Burundais qui sont devenus zaïrois par fraude de la carte d'identité zaïroise, qui combattent l'autorité coutumière, administrative et politique zaïroise qu'ils cherchent à supplanter à tout prix... Attendu qu'en 1976 à

Bijombo (Uvira), à Itombwe (Mwenga), à Minembwe (Fizi), les immigrés et réfugiés rwandais devinrent pour besoin d'identité politique des "Banyamulenge" avec la complicité de feu Gisaro, alors commissaire du peuple... Conscient de ses engagements vis-à-vis de la Communauté internationale : ONU et OUA ; considérant que le nationalisme ne doit pas être confondu avec la xénophobie »... La Résolution de 1995 retire tous droits aux rwandophones zaïrois et étrangers.

Expulsion après dépouillement : avant le 31-12-1995

En parallèle est signée une « Résolution sur les réfugiés et populations déplacées dans les régions du Nord et du Sud-Kivu » qui exige le rapatriement de tous les rwandophones, aussi bien les Hutu apportés massivement en 1994 par l'Opération française de sauvetage Turquoise (« Trucage » selon la verve zaïroise) que les Banyamulenge et Banyarwanda du Nord-Kivu devenus apatrides et assimilés aux réfugiés. Mais si ceux-ci sont misérables, il n'en va pas de même des Banyamulenge et des Banyarwanda qui prospéraient avec l'élevage ou le commerce : ceux-là devront donc laisser tous leurs biens au Zaïre « qu'ils ont pillé » ! La réquisition des biens meubles et immeubles intervient aussitôt par décret local. Avant la fin 1995, tous nus et dehors !

L'intérêt économique et politique : vote mobutiste et Hutu-land

Voter Mobutu

Le mubembe Anzuluni Bembe est donc mobutiste. Or son groupe

ethnique ne l'est pas, ayant constitué le fer de lance des rébellions de l'Est. Selon la « géopolitique », si Anzuluni veut conserver un poste lucratif, il faut qu'il soit élu par « sa région » et uniquement par elle. Or lors de sa visite « au village », après 1990, il s'est fait « caillasser » comme mobutiste et oublieux des siens. Il doit donc « offrir » un cadeau à sa future clientèle : ce sera la réquisition des biens banyamulenge.

Même scénario pour le commissaire de zone d'Uvira, le brutal Shweba Mutabazi II, qui n'étant pas un « originaire » du coin, doit payer cher sa future réélection à la mairie : le pillage immédiat des biens banyamulenge fera l'affaire.

Un autre protagoniste « originaire kivutien » vitupère les Banyamulenge : le ministre de l'Intérieur Kititwa dont les congénères Warega lorgnent les vaches des Tutsi et critiquent violemment l'évêque tutsi d'Uvira, Gapangwa Jérôme, accusé de favoritisme à l'égard des siens et qu'un tract cloue au pilori : « Gapangwa n'est pas zaïrois ! » (C'est un « zaïrwa », disent les Kinois plus détendus). Le chef d'état-major des Forces armées zaïroises (FAZ), Eluki, enjoindra même au pauvre évêque de quitter vite les lieux s'il ne veut pas mourir ! Venant d'un militaire de cet acabit... Gapangwa prendra l'exil romain.

Les deux guerres du Masisi (Nord-Kivu)

L'intérêt politique d'expulser les Banyamulenge de l'Itombwe semble moins évident qu'au Nord-Kivu où en 1993 l'expulsion visée de 80 % des habitants (Banyarwanda, Hutu et Tutsi du Masisi, Walikale, Rutshuru, Bwito, Rwisha...) pouvait

libérer des terres convoitées parce que rares et, dans la foulée, débarrasser la province d'un vote antimobutiste largement majoritaire — les populations « autochtones » étant favorables au MPR à travers les chefs coutumiers bien « arrosés » par Mobutu. Plus au nord, les riches Nande tiraient les marrons du feu de la guerre en vendant les armes et en récupérant les terres des « déplacés » ainsi que leurs troupes. Mais l'opération d'épuration des rwandophones n'a pas réussi. Face à la mobilisation des ONG de développement et de la société civile de Goma, le régime mobutiste a dû faire intervenir la division spéciale présidentielle pour séparer et désarmer les combattants. Ce semblant de paix a vite été rompu avec l'arrivée massive des réfugiés rwandais récupérés par « Turquoise ». Les Forces armées rwandaises (FAR) appuyées par les interhamwe vont opérer un retournement d'alliance inespéré : Tutsi et Hutu vont se séparer, les Hutu zaïrois rejoignant les Hutu rwandais et en face les Tutsi s'alliant aux ennemis « autochtones » pour se défendre. Cette seconde guerre du Masisi (1995-1996) va connaître une autre donne : les FAZ, payées par les FAR et autres Hutu, vont exterminer « leur propre population » et la faire fuir au Rwanda et en Ouganda. Cette fois Kinshasa en parle et regarde de travers « son » armée nationale. De hauts gradés sont accusés de corruption et de trahison. Le gouverneur est compromis mais sera maintenu. Des milliers de morts, de déplacés et de réfugiés laissent cette fois un Masisi vide que vont remplir les FAR et les interhamwe ainsi que les Hutu zaïrois revenus en vainqueurs : la constitution du Hutuland est en marche. Les nouveaux réfugiés qui

ont fort à voir avec le génocide des Tutsi au Rwanda vont obtenir armes, entraînement et cartes d'identité zaïroises de la part du régime mobutiste. La communauté internationale allaitera aussi les génocidaires. Les nouveaux mercenaires serviront pour mater la population zaïroise du Kivu peu docile et pour déstabiliser constamment le Rwanda du Front patriotique jusqu'à le faire tomber, en attendant de voter pour Mobutu.

Échange de populations au Sud-Kivu

Les Banyamulenge, taxés de mobutistes jusque-là par leurs voisins, n'ont pas le problème de la pression sur la terre comme au Nord-Kivu. Mais depuis 1993 et 1994, un demi-million de réfugiés burundais et rwandais hutu s'entassent dans les camps autour de Bukavu et Uvira. En 1995-1996, de nouvelles vagues de Hutu burundais suivront avec les forces armées rebelles du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD) intitulées Forces pour la défense de la démocratie (FDD) de Nyangoma. Peut-être le machiavélisme mobutiste est-il dans cet « échange de populations » : les Tutsi banyamulenge seront expulsés et laisseront l'Itombwe aux réfugiés burundais et rwandais qui, là aussi, seront munis de cartes d'électeurs zaïroises et de fusils pour juguler la population locale et déstabiliser le chancelant Burundi à prédominance tutsi ?

Le Hutuland imaginé en 1994 est donc quasiment dessiné à la mi-1996.

Kinshasa, Paris, New York : une alerte vaine

Avertis du sort réservé à leurs

congénères du Rwanda et du Nord-Kivu, les Tutsi zaïrois du Sud-Kivu rédigent un « mémorandum sur la question banyamulenge » qu'ils adressent aux autorités politico-militaires à tout niveau. Le texte est aussi transmis au bureau des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Réaction : 4 des 6 signataires sont arrêtés en novembre 1995 pour « avoir alerté l'opinion internationale et sali le pays ». Une campagne européenne les tire de prison.

Le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme au Zaïre, le Chilien Roberto Garretton, a réservé une page de son rapport à la question banyamulenge.

En avril 1996, à Genève, le Zaïre sur la défensive attaque Garretton pour « incompétence et ingérence dans les affaires intérieures ». Les associations zaïroises des droits de l'homme invitées à seconder le rapporteur spécial se taisent : « La question banyamulenge est plus compliquée qu'il n'y paraît »... Leurs « partenaires » occidentaux perplexes en sortent paralysés. Ainsi le régime mobutiste a-t-il obtenu la neutralisation de ses détracteurs. Question ethnique, question critique ?

La société civile : immobilisme « prudent » en parti-pris ?

Regroupées ou non en collectifs au niveau de la région et du pays, les ONG de développement et les associations des droits de l'homme subventionnées par l'Occident pour faire entrer l'Afrique dans l'ère/aire moderne, n'ont pas bougé pour se solidariser avec MILIMA (association d'agriculteurs et d'éleveurs de la région d'Uvira) ou UGEAFI (Union des éleveurs et agriculteurs de la région de Fizi), leurs deux ONG-sœurs œuvrant à Uvira et

Fizi avec des populations pluri-ethniques à majorité banyamulenge. La société civile du Kivu — c'est son lieu de naissance ! — et celle de Kinshasa sont curieusement restées coites face aux violations répétées des droits de l'homme primodiaux : le droit à la citoyenneté et à la protection de l'État. Il est vrai que le Zaïre à la dérive n'a plus d'État depuis longtemps. Une sorte de consensus local et national s'est instauré à l'encontre des Tutsi zaïrois ou des autres étrangers : dehors ! Les abus des autorités locales qui déboucheront sur des crimes de sang en juillet, août et septembre 1996 laisseront les associations de marbre. Les politiciens regardent ailleurs toutes tendances confondues. Les journalistes reprennent la version officielle quand ils évoquent le problème : « *Les Banyamulenge sont des infiltrés rwandais, une 5^e colonne pour reconquérir notre Kivu et faire le grand Himaland (Tutsiland).* » En flagrante contradiction avec plus loin : « S'ils pensent acquérir la nationalité zaïroise par les armes, ils se trompent !... » Car, entre-temps, les Banyamulenge assiégés dans l'Itombwe se sont armés et s'appêtent à résister.

Les prémisses de la guerre du Kivu

En juillet 1996, MILIMA et UGEAFI sont interdites et leurs leaders recherchés. En août, les FAZ flanqués des FAR associés aux interhamwe et FDD font la chasse aux Tutsi dans Uvira puis sur l'Itombwe. Ils sont guidés par les jeunes locaux organisés en milices ethniques. En septembre, Fizi est touchée par l'épuration. Les Banyamulenge fuient au Burundi ou se cachent dans les forêts inexpugnables. Des massacres ont lieu. L'ONU est saisi *via* le HCR et le CICR. La société civile, à Bukavu, ainsi que l'Église ne bougent toujours pas. Des messages de haine sont diffusés par la Voix du Zaïre. Les Banyamulenge vont donc se défendre par la force puisque la parole n'a pas servi.

Si guerre a jamais été annoncée, c'est bien celle du Kivu ! Les instances internationales publiques et privées en ont été averties dès 1995 mais elles ne se sont pas donné les moyens d'intervenir concrètement (« ONUtiles », disent les Kinois). Elles signent là un autre échec après l'ex-Yougoslavie. Quant à la « société civile » zaïroise, tout est à refaire !

Monique Chajmowicz
(Éditrice à L'Harmattan)